



ZONAGE

(Secteur rural)

DIVISION DU TERRITOIRE EN ZONES

- A Agricole
- AF Agroforestière
- C1 Commerciale locale
- C2 Commerciale artérielle

CONS Conservation

- F Forestière
- ID Îlot destructuré
- I1 Industrielle à contraintes élevées
- I2 Industrielle à contraintes faibles
- P Publique et institutionnelle
- R1 Résidentielle faible densité
- R2 Résidentielle moyenne densité
- R3 Résidentielle haute densité
- R4 Maison unimodulaire
- R5 Résidentielle de réserve
- REC Récréative
- RES Réserve
- RR1 Résidentielle rurale prioritaire
- RR2 Résidentielle rurale de réserve
- V1 Villégiature prioritaire
- V2 Villégiature de réserve

ZONES ET SITES DE CONTRAINTES

- Corridor routier problématique
- Zone humide (marais, marécage, etc.)
- Affleurements rocheux
- Ouvrage de captation souterraine et rayon de protection de 30 mètres
- Aire de protection bactériologique et virologique
- Site archéologique

LÉGENDE

- Voir agrandissement Plan no. 2 VA-964
- Limite de zones
- Ligne de cadastre
- Rue et cadastre projetés
- Communauté Pikogan
- Limite municipale
- Limite du périmètre d'urbanisation
- Aire d'approche et surface de transition de l'aéroport
- Limite de l'esker
- Voie ferrée

réalisation:

VILLE D'AMOS
 SERVICE DE L'URBANISME
 182, 1^{re} Rue Est, Amos, Québec
 J9T 2G1, Tél.: 819-732-3254



Composé par	Luc Cardinal, Urbaniste
Dessiné par	Michel Pagé, Tech. en géomatique
Échelle	1 : 30,000
Date	29 juin 2022
Règlement No. VA-964	Plan No. 1
Modifié par les règlements	No. VA-1196 et 1199

Sébastien D'Astous, maire
 Adopté le 19 avril 2022
 Entrée en vigueur le 25 mai 2022

Claudyné Maurice, greffière

